

Pour adhérer au Contrat collectif Multirisque Habitation Altima DOM001 Résidence Services Domitys, je peux contacter mon courtier au 01 44 55 37 26.

LE COURTIER

GTA SAS au capital de 2 018 870€ – Siège social : 74-78 rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET - immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro de 384 946 109 R.C.S Nanterre – Numéro Orias : 07 001 754 - Site ORIAS www.orias.fr - Tél : **01 44 55 37 26** – Email : **assurancedomitys@finaxy.com**

COORDONNÉES DE L'ASSUREUR

Altima Assurances SA au capital de 71 020 552,90€ entièrement libéré. RCS Niort 431 942 838. Siège social : 275 rue du stade 79180 Chauray.

Société régie par le Code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.

L'ADHÉRENT

*(Tuteur si l'Assuré est placé sous un régime de protection prévu par la loi du 3 Janvier 1968 et est représenté par l'Adhérent)**

Un quéreur gère-t-il pour le compte de l'assuré ? : ☐ Oui ☐ Non

Personne morale : ☐ Autre Raison sociale :

Personne physique : ☐ Mme ☐ M Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

**Le contrat est conclu entre le Tuteur, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, représentant l'assuré et agissant pour son compte, d'une part et Altima Assurances d'autre part.*

COORDONNÉES DE L'OCCUPANT N°1

☐ Mme ☐ M Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

COORDONNÉES DE L'OCCUPANT N°2

☐ Mme ☐ M Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

LE RISQUE

Résidence : Logement n° :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Qualité de l'assuré : ☐ Propriétaire ☐ Locataire

Type d'habitation : ☐ Maison ☐ Appartement

Capital mobilier dans l'habitation : 30 000€

Nombre de pièces principales : ☐ 01 ☐ 02 ☐ 03 ☐ 04

Capital objets de valeurs : 3 000€

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRATIl s'agit d'un : ☐ Nouveau contrat ☐ Changement d'habitation

À effet du :

Ce bulletin d'adhésion daté, signé et payé vaut Conditions Particulières de vos garanties d'assurance.

PRIME ANNUELLE TTC* :☐ 1 pièce = 107,60€*☐ 2 pièces = 118,70€*☐ 3 pièces = 130,70€*☐ 4 pièces = 166,80€*

*inclus

8,70€ TTC de frais de dossier

4,65€ TTC de prime assistance par an

6,50€ TTC attentat

Indice FFB 4ème trimestre 2025 = 1.187,80€ (mis à jour chaque trimestre)

PAIEMENT DE VOTRE PRIMEJe règle ma prime de € ☐ par chèque libellé à l'ordre de GTA ☐ par paiement en ligneJe souhaite être prélevé lors du renouvellement de mon contrat (jour du prélèvement : 10/04) ☐ Oui ☐ Non

Fractionnement : Annuel Echéance Principale : 01/04

A la signature du contrat, il est perçu € pour la période du au 31/03/27*

Fait en deux exemplaires à :

Le (JJ/MM/AA) :

Signature du souscripteur

précédée de la mention «lu et approuvé»

*Toute entrée en cours de trimestre donne lieu au paiement complet du trimestre.

INFORMATIONS TIERS PAYEUR (SI DIFFÉRENT DU SOUSCRIPTEUR)

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

Lieu de naissance :

Document à fournir : CNI ou Passeport

IBAN de l'adhérent pour remboursement lors d'une résiliation.

IBAN POUR REMBOURSEMENT

IBAN :

BIC :

Document à fournir : RIB.

Seules les garanties énumérées dans le tableau ci-dessous sont acquises à l'assuré.

VOS GARANTIES EN SYNTHESE

Vos Garanties	Plafonds de vos garanties	Franchises
Incendies et événements assimilés	Bâtiments : Voir Notice d'information valant Conditions générales Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Événements climatiques	Bâtiments : Voir Notice d'information valant Conditions générales Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	380€*
Dégâts des eaux et gel	Bâtiments : Voir Notice d'information valant Conditions générales Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€ Recherche de fuite : 528€	aucune
Bris des vitres	Capital mobilier fixé au Bulletin d'adhésion valant Conditions particulières	aucune
Vol et Vandalisme	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Frais supplémentaires	Frais consécutifs : 1,5% de l'indemnité Autres frais : voir Notice d'information valant Conditions générales	aucune
Catastrophes naturelles	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	Légale hors sécheresse : 380€* Légale sécheresse : 1 520€*
Catastrophes technologiques	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€.	aucune
Attentats et actes de terrorisme	Bâtiments : Valeur de reconstruction à neuf (y compris frais de démolition et de déblaiement) Mobiliers dans l'habitation : 30 000€ Objets de valeurs dans l'habitation : 3 000€	aucune
Responsabilité Civile Défense	- La garantie Responsabilité civile vie privée est limitée par sinistre à 20 millions d'euros (non indexés) tous dommages confondus dont : • un sous-plafond égal à 5 millions d'euros (non indexés) pour les dommages matériels dont : - une sous-limitation égale à 300 fois l'indice pour le préjudice écologique et les frais de prévention au titre du préjudice écologique ; - une sous-limitation égale à 300 fois l'indice pour les dommages immatériels consécutifs ; • un sous-plafond égal à 3 100 fois l'indice pour la responsabilité locataire séjour voyage pour un séjour de moins de 3 mois ; • un sous-plafond égal à 550 fois l'indice pour la responsabilité locataire fête familiale de 3 jours maximum dont : - une sous-limitation égale à 460 fois l'indice pour les préjudices corporels subis par un assuré et causés par un assuré.	aucune
Recours	Plafond global : 31 656€ Voir Notice d'information valant Conditions générales pour le détail des montants de prise en charge	Seuil d'intervention : 527€
Assistance	- Information et conseil social - aide à domicile - transport en ambulance - aides en cas de décès - assistance en déplacement	Voir Conditions générales Assistance IMA

La sous-limitation est fixée à 0,75 (indice) pour le mobilier personnel situé dans des locaux clos, inhabitables et ne communiquant pas avec les pièces d'habitation.

Les montants présentés dans ce tableau varient en fonction de l'indice FFB.

Certains montants et franchises ne sont pas variables et sont marqués d'un astérisque (*)

LA PROTECTION DE VOTRE HABITATION

Je déclare que le logement comporte les moyens de protection suivants :

- Les portes d'accès comportent au moins une serrure.

Ces équipements de protection répondent à nos exigences de protection pour vous garantir en cas de vol.

DÉMATÉRIALISATION

J'opte pour la dématérialisation de mes documents. En acceptant la dématérialisation, j'accepte de recevoir les documents relatifs à mon contrat sur support électronique. La mise à disposition de mes documents se fera par email à l'adresse que j'ai fourni au Courtier et présente sur la Fiche d'Information Précontractuelle. Je confirme que cette adresse e-mail est strictement personnelle, valide et m'engage à informer le Courtier de tout changement. Je dispose de la faculté de revenir à une relation papier à tout moment.

☐ Oui ☐ Non

DURÉE DE LA GARANTIE

L'échéance du contrat est fixée au 1er Avril de chaque année.

Pour les adhésions qui interviennent en cours d'année, la prime qui sera versée sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'à l'échéance du 1er Avril de l'année suivante. Sans préjudice de mon droit à renoncer à ma garantie d'assurance dans le délai de 14 jours calendaires qui suit la signature de mon adhésion, je consens à la prise d'effet immédiate à la date du à 00h00 de ma garantie d'assurance. Sans indication de date d'effet ci-contre, le contrat prend effet le jour de signature de la présente demande d'adhésion. La durée de la tacite reconduction ne peut en aucun cas être supérieure à une année. L'adhésion pourra être résiliée dans les cas et conditions prévues dans la Notice d'information valant Conditions générales, et notamment à chaque échéance anniversaire, en respectant un préavis de deux mois.

ADHÉSION

Oui, je choisis d'adhérer au contrat d'assurance collective de dommages DOM001. Le souscripteur reconnaît que le présent Bulletin d'adhésion valant Conditions particulières a été établie conformément aux réponses que j'ai données aux questions posées par le Courtier préalablement à la prise d'effet du contrat. Les réponses aux questions posées par le Courtier sont reprises dans la fiche d'information préalable/déclaration du risque.

☐ Oui ☐ Non

Je reconnais :

- Avoir été informé(e) que les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires pour l'établissement du Bulletin d'adhésion valant Conditions particulières, ainsi que des **conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration, prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.**

☐ Oui ☐ Non

- Avoir reçu et pris connaissance, avant l'adhésion, du tarif, des conditions de garantie et des exclusions, ainsi que le cas échéant de la fiche d'information relative à la durée de la garantie dans le temps en assurance de Responsabilité conformément aux dispositions de des articles L112-2 et L112-2-1 du Code des assurances.

☐ Oui ☐ Non

- Ce Bulletin d'adhésion, la Notice d'information Assurance Habitation Résidences Services Seniors Domitys (version février 2026), ainsi que les Conditions générales d'assistance constituent ensemble mon Contrat. La Notice d'information valant Conditions générales et les Conditions générales d'assistance m'ont été remises sur le support durable de mon choix, y compris par envoi d'un document électronique à mon adresse e-mail.

L'entrée en vigueur de mon Contrat est subordonnée à l'encaissement de ma prime (ou du fractionnement de celle-ci) ainsi qu'à la réception et à la vérification préalable, par le Courtier, de l'ensemble des documents transmis. Le Contrat entre en vigueur après signature du Bulletin d'adhésion par l'adhérent et le Courtier.

☐ Oui ☐ Non

Droit à renonciation : Conformément aux articles L.112-2-1 et L.112-9-1 du code des assurances, en cas de fournitures à distance d'un contrat qui n'entre pas dans le cadre de vos activités commerciales ou professionnelles, vous disposez d'un délai de 14 jours, à compter de la date de réception des dispositions particulières pour renoncer au contrat. Toute renonciation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à notre service gestion – GTA – 74-78 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret.

L'assuré

Pour l'assureur, par délégation
Le Courtier

Fiche d'information préalable et de recueil des besoins

Qui sommes-nous ? Notre cabinet exerce l'activité réglementée de courtage en assurance. GTA -SAS au Capital social de 2 018 870 €- dont le siège social est 74-78 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le n° 384 946 109 RCS Nanterre. Notre cabinet n'a aucun lien financier avec une entreprise d'assurance.

Contrôle de notre activité : Notre cabinet est enregistré à l'Orias en sa qualité de Courtier en assurances sous le n° 07 001 754, **vérifiable sur le site www.orias.fr**. **Cela garantit notamment que le cabinet dispose d'une garantie responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière conformes aux textes en vigueur.** L'organisme en charge du contrôle de notre activité est l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9.

Modalité d'exercice de notre activité : Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et, nous exerçons notre activité conformément à l'article L. 521-2 II, 1 °, b) du Code des assurances **et ne nous prévalons pas d'un conseil fondé sur une approche exhaustive et objective du marché.** Nos partenaires assureurs sont Altima Assurances, IMA Assurances.

Rémunération : Dans le cadre de notre activité, en assurance non vie, mais aussi pour nos conseils, nous percevons des commissions de la part des entreprises d'assurance. Nous pouvons aussi percevoir des honoraires et frais de votre part. Dans ce cas, nous vous communiquons distinctement le montant de ces derniers ou, si le montant ne peut pas être déterminé, le mode de calcul correspondant.

Réclamations : Votre conseiller clientèle habituel est votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin. En cas de réclamation, contactez-nous en écrivant à l'adresse ci-dessous. Nous nous engageons à Vous répondre au plus tard sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi et à vous apporter une réponse définitive sous 60 jours à compter de l'envoi : Service Réclamations, GTA Assurances, 74-78 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret ou par mail à l'adresse reclamation@finaxy.com avec la mention « Réclamation » en objet.

Si vous êtes un client « consommateur », en application de l'article L616-1 du Code de la consommation, vous pouvez saisir le Médiateur pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de notre cabinet. Le Médiateur peut être saisi par courrier à l'adresse suivante : « La Médiation de l'Assurance ; TSA 50110 ; 75441 Paris Cedex 09 » ou directement sur le site www.mediation-assurance.org. Dans tous les cas, **Vous** conservez la possibilité d'intenter une action en justice, sans recours préalable à la médiation.

Devoir de Collaboration et de Contrôle : Dans le cadre du contrat qui nous lie, **Vous** devez :

-Prendre connaissance des Contrats et/ou avenants soumis à votre signature et vérifier qu'ils sont conformes aux instructions que vous nous avez données.

-Fournir dans les meilleurs délais, de façon complète et précise, toutes informations **Nous** permettant de veiller à l'adéquation permanente des garanties souscrites, et, nous prévenir dans les meilleurs délais de tout changement dans votre activité et vos conditions d'exercice, susceptible de modifier l'opinion des Assureurs sur les risques couverts.

Opposition au démarchage téléphonique : Si vous êtes un client « consommateur », vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr. L'inscription sur cette liste, interdit de vous démarcher, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Protection de vos Données personnelles : Pleinement conscients des enjeux de protection de vos données personnelles, notre Cabinet de Courtage veille à respecter strictement les obligations découlant de la mise en oeuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Notre Cabinet de Courtage, indépendamment, agit à la fois en tant que :

-Responsable de traitement, nous déterminons alors les finalités et moyens du traitement des données personnelles collectées et assumons à ce titre la responsabilité de la collecte et du traitement de ces données.

-Sous-traitant (au sens du RGPD), dans le cadre des délégations qui nous sont confiées par nos partenaires assureurs ou courtiers grossistes. Dans ce cas, les traitements effectués par nos soins sont effectués conformément aux finalités prévues par ces partenaires et les données sont conservées durant les délais qui nous sont imposés. Toutes ces informations seront précisées aux termes de votre contrat d'assurance.

Finalités de la collecte : Les données demandées et collectées, dans le cadre du mandat que vous nous confiez, sont nécessaires pour pouvoir vous conseiller utilement et répondre à vos besoins assuranciers en vous proposant des contrats d'assurance adaptés à vos besoins. Elles peuvent être transmises aux assureurs consultés pour étudier le placement de vos risques et à différents organismes et partenaires de notre cabinet intervenant dans la gestion de nos relations commerciales et le suivi de vos dossiers au quotidien. Nous respectons le principe de minimisation, ne vous demandons et ne traitons que les données qui nous sont nécessaires aux finalités ci-dessus ou requises par la loi. Vos données ne sont pas échangées, transférées, cédées ou vendues sur un support quelconque à des tiers.

Vos droits sur vos données : Vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles. Vous disposez aussi d'un droit de rétractation concernant votre consentement au traitement de vos données personnelles. Néanmoins, ce droit de rétractation est limité à notre capacité à pouvoir assumer nos obligations légales, ou contractuelles vis-à-vis de vous, et des assureurs avec lesquels nous travaillons. Notre cabinet n'est pas tenu de désigner un Délégué à la Protection des Données. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez nous adresser un courrier signé accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, à : Cabinet GTA, Réclamation RGPD, 74-78 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS-PERRET, ou nous adresser un courriel à dpo@finaxy.com avec pour objet la mention la mention "Réclamation RGPD". Pour toute réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), vous pouvez écrire à l'adresse suivante : CNIL ; 3, place de Fontenay ; TSA 80715 ; 75334 Paris cedex 07.

Conservation : Vos données sont conservées jusqu'au terme des délais de prescription applicables, ces délais commençant à courir à compter du jour de la résiliation du mandat. Par ailleurs, conformément à nos obligations légales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme vos données sont conservées durant 5 ans après la résiliation du mandat.

Votre identité :

Un quéreur gère-t-il pour le compte de l'assuré ?

☐ Oui ☐ Non

Personne morale : ☐ Autre ☐ Raison Sociale

Personne physique : ☐ Mme ☐ M ☐ Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville

Tél :

Email :

Vos besoins et exigences : Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance pour votre logement au sein d'une résidence Domitys, qui vise à garantir votre bien pour les risques locatifs.

Vous nous avez fait part de votre volonté d'adhérer à un contrat multirisque habitation et d'être protégé au titre de votre responsabilité civile vie privée, de votre responsabilité civile liée à votre habitation ainsi que pour les dommages que pourraient subir votre logement et vos biens personnels. Nous attirons votre attention sur le risque possible de cumul d'assurances lié à la détention préalable d'un contrat couvrant en partie les mêmes risques ou le même besoin. Par conséquent nous vous recommandons de procéder à cette vérification avant de souscrire à notre produit. Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour vous informer et vous aider à évaluer l'opportunité d'adhérer au présent contrat d'assurance.

Nos conseils : Compte tenu des informations communiquées, le niveau de garantie recherché et les besoins exprimés, nous vous conseillons de souscrire le contrat Altima Assurance Habitation Résidence Services Seniors Domitys. Ce dernier présente les avantages suivants :

- Tarif compétitif
- Niveau de garantie pour une couverture optimale et adaptée à votre situation

En signant ce document vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté, préalablement à la signature de votre Bulletin d'adhésion :

- La fiche d'information du cabinet qui comprend notamment toutes les informations requises en application des articles L521-2 et R521-1 et suivants du Code des Assurances.
- La notice d'information et le document d'information (DIPA).

☐ Oui ☐ Non

☐ Oui ☐ Non

Fait à :

Nom, Prénom,
Raison Sociale :

Le :

Signature :